



Gestion des systèmes d'information

Protection des données

RGPD : gestionnaire de traitement

Durée : 0,5 jour (à 1 jour)

Référence : F05-RGPD-7

Objectifs pédagogiques

Sensibiliser les stagiaires aux obligations légales des gestionnaires/responsables de traitements : périmètre et principes du RGPD ; rôles et responsabilités des parties prenantes (Responsable du Traitement et Sous-Traitant, Délégué à la Protection des Données, CNIL) ; enjeux et risques : obligations légales, responsabilités et sanctions ; cartographie et registre des traitements ; documentation et preuve de la conformité ; obligation de sécurité ; limitation de la durée de conservation ; analyse d'impact ; transfert des DCP hors de France ou de l'UE ; droits de la personne concernée ; notification des violations.

Population concernée

Futurs gestionnaires de traitements, responsables conjoints, correspondants DPO.

Connaissances requises

Culture générale de base en matière de droit, d'informatique, et de management de la qualité.

Profil de l'intervenant

Formateur-conseil senior (20 ans d'expérience) titulaire de plusieurs diplômes de niveaux BAC+5 et BAC+8. Compétences de DPO certifiées par l'AFNOR depuis 2019.

Moyens pédagogiques

Alternance théorie - pratique continue tout au long du stage.
Un support de cours personnalisé par stagiaire.
Un poste informatique formateur avec vidéo projecteur.
Feuille de présence à la demi-journée obligatoire.
Attestation individuelle de formation avec durée (en heures) du stage.

Méthodes d'évaluation

Rappel des objectifs et des prérequis en tour de table.
Contrôle continu par des exercices tout au long du stage.
Evaluation finale des acquis par le formateur à la demande du client.
Evaluation du stage par chaque stagiaire (questionnaire de satisfaction).



Déroulé pédagogique détaillé page suivante

Parties prenantes : rôles et responsabilités

Définitions réglementaires : Responsable des Traitements, Responsables Conjoints, Sous-Traitants

Place du gestionnaire (ou responsable conjoint) de traitement(s) dans la gouvernance des DCP

Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) : fonctions, missions (section 4)

Autorité de contrôle nationale (la CNIL) : rôles et pouvoirs

Obligations légales et responsabilités des parties prenantes ; sanctions

Traitements et registre des traitements

Définitions réglementaires : donnée personnelle, donnée sensible, fichier ou registre, traitement

Périmètre d'application du RGPD

Obligations légales : article 30

Non conformités et risques

Obligations légales : licéité des traitements (article 6), minimisation des DCP, limitation de la durée de conservation des DCP (article 5.1.e), obligation d'information (articles 13 et 14), recueil du consentement (article 7), etc.

Non conformités récurrentes : traitement illicite de données personnelles, absence de minimisation et/ou de limitation de la durée de conservation, manquement au droit d'information, consentement non demandé, etc.

Système de management de la protection des données

Obligations légales : preuve et documentation de la conformité

Obligation de sécurité des DCP

Obligations légales : sécurité par défaut, sécurité dès la conception (articles 25 et 32)

Analyses d'impact

Obligations légales : section 3

Sous-traitants et tiers

Obligations légales : coresponsabilité avec la sous-traitance (article 28), communication de DCP à des tiers

Relations contractuelles

Cloud et transfert hors de France ou de l'UE (chapitre V)

Droits de la personne concernée

Obligations légales : chapitre III, articles 7, 13, 14, 15 et plus

Droits de la personne : information, consentement, accès, portabilité, rectification, effacement, opposition

Notification des violations

Obligations légales : articles 33 et 34

Notification de la CNIL

Information des personnes concernées